



DOSSIER DE PRESSE

Données mises à jour janvier 2010

responsable presse

Laurence Lévy

téléphone

00 33 (0)1 53 67 76 05

portable

00 33 (0)6 81 74 85 68

mail

**laurence.levy@fondation-
patrimoine.com**

Notre patrimoine, protégé au titre des monuments historiques ou non, public ou privé, ne cesse de susciter intérêt, curiosité, respect, réflexion. Au-delà de sa dimension historique, il offre aussi des aspects culturels, esthétiques, qui soulignent son attrait et font de lui l'expression d'une mémoire où se rejoignent l'intelligence, le talent, la sensibilité, la foi, l'éclat d'une nation ou d'une région, l'œuvre d'une collectivité, le génie d'une entreprise, la notoriété d'une famille, les vertus d'une personne. Chacun peut ainsi y découvrir un peu de lui-même, y puiser ou y développer son appartenance. Nous sommes tous les dépositaires de ce legs aussi prestigieux que fragile. Et c'est ensemble que nous pourrions le sauvegarder et le faire vivre.

La création de la Fondation du Patrimoine naît du constat que les pouvoirs publics nationaux et locaux ne peuvent subvenir seuls à la conservation de l'immense patrimoine dont est dotée la France. C'est l'expression d'une idée selon laquelle particuliers et entreprises ont un rôle majeur à jouer dans la sauvegarde du patrimoine, aux côtés de l'Etat et des collectivités territoriales. Elle déploie en ce sens, depuis 12 ans, une action concrète sur le terrain au service de nombreux porteurs de projets qui partagent ses objectifs et ses valeurs.

La Fondation du Patrimoine est devenue un partenaire reconnu des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de nos territoires, en contribuant efficacement à la création d'emplois, en participant à la transmission des savoir-faire et à la formation des jeunes. Mobilisée dans l'ensemble des régions, elle accompagne les chantiers, encourage les savoir-faire artisanaux et motive chez beaucoup de nos compatriotes l'attachement actif au charme singulier de nos paysages.

Avec la Fondation du Patrimoine, les amoureux du patrimoine passent collectivement à l'action. Derrière la Fondation, plusieurs centaines de bénévoles œuvrent avec dévouement et enthousiasme à la valorisation de notre environnement de proximité, partout où affleurent l'histoire et la qualité.

Quand la nature reprend le dessus, que deviennent les traces de notre histoire ?

Tous les immeubles ou espaces naturels qu'il convient de préserver ne font pas l'objet de mesures de classement ou de protection, souvent réservées à la part « noble » du patrimoine historique ou culturel. Pour le reste – plus de 500 000 édifices originaux ou simplement intéressants, publics ou privés – se posent les questions de leur protection, des moyens de leur restauration et de leur affectation. Une tâche immense qui, dans une politique de laisser faire, aboutirait lentement mais sûrement au mieux à leur irrémédiable altération, au pire à une disparition inéluctable et à une banalisation et un appauvrissement de nos paysages.

Divers types de patrimoine

Dans un vieux pays comme la France, le territoire a été aménagé dans tous ses recoins et une multitude d'hommes et de femmes y a créé au fil des siècles, pour sa défense, son confort, ses besoins, ses loisirs, ses rêves ou sa foi, des ouvrages où s'exprime son génie.

Au cœur de nos paysages, ruraux ou citadins, ils reflètent encore aujourd'hui cet art de vivre qui a façonné notre environnement.

Tous les types de patrimoine sont éligibles à l'action de la Fondation : industriel et artisanal, religieux, lié à l'eau, rural, militaire, artistique, maritime et fluvial, funéraire...

HISTORIQUE

En 1996, la France décide de **créer par voie législative** une fondation dédiée à cette mission. Ainsi naît, par la loi du 2 juillet 1996, et sous l'impulsion de son président Edouard de Royere, la Fondation du Patrimoine, **seule fondation française se consacrant à la sauvegarde du patrimoine de proximité**. Sa raison d'être est la préservation et la mise en valeur des très nombreux trésors méconnus et menacés de notre territoire, **publics ou privés**, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (églises, maisons de village, fermes, moulins, maisons fortes, manoirs, patrimoine industriel et artisanal...).

La Fondation est **reconnue d'utilité publique** par décret du 18 avril 1997.

Les membres fondateurs de la Fondation sont :

Axa - Bellon SA (Sodexho Alliance) - Crédit Agricole SA - Danone - Devanlay - Fédération française du Bâtiment - Fimalac SA - Fondation Électricité de France - Indreco - L'Oréal - Michelin - Shell - Parcs et Jardins de France - Vivendi

En 2000, le **label** de la Fondation, prévu par la loi de 1996, devient opérationnel. Il permet aux **propriétaires privés** de bénéficier d'**avantages fiscaux** pour les travaux extérieurs entrepris sur des **édifices non protégés**, visibles de la voie publique.

2002 : plus de deux ans après la mise en œuvre du label, la loi de finances rectificative permet à la Fondation de devenir **seule responsable** de la procédure de **labellisation**. Elle est ainsi la **seule structure privée pouvant délivrer un agrément fiscal aux particuliers** pour le compte et par délégation de l'Etat.

La même année, la Fondation du Patrimoine fait appel au mécénat populaire en lançant une campagne nationale de **souscriptions publiques**, afin de mobiliser l'effort des Français en faveur du patrimoine de proximité.

A partir de 2003, la Fondation reçoit de l'Etat - annuellement et de façon pérenne - une part substantielle du produit des successions en déshérence. Cette dotation est utilisée en majeure partie par la Fondation pour financer les **subventions** qu'elle octroie aux projets publics et associatifs, en abondant des souscriptions menées à bien.

Enfin, la loi sur le mécénat du 1^{er} août 2003 accélère le développement du **mécénat d'entreprise**. Grâce à lui, la Fondation peut apporter son soutien à un nombre croissant de projets.

Ainsi, les **souscriptions publiques**, le **mécénat d'entreprise** et les **subventions** attribuées sur ses ressources propres, permettent à la Fondation de contribuer activement à la sauvegarde du **patrimoine public ou associatif**.

Reconnaissance supplémentaire de la confiance que lui témoigne l'Etat, la loi de finances pour 2007 élargit les compétences de la Fondation à la mobilisation du mécénat en faveur des **monuments historiques privés** classés ou inscrits, ainsi qu'à la **labellisation de sites naturels**.

La Fondation du Patrimoine est à même d'**abriter des fondations** vouées à la sauvegarde du patrimoine. Ainsi sont abritées la Fondation du Patrimoine Maritime et Fluvial, la Fondation Sylvain Augier, la Fondation Gilles et Monique Cugnier, la Fondation des Parcs et Jardins de France, et la Fondation Cadiou.

INSTANCES NATIONALES DE LA FONDATION

Présidé par Charles de Croisset depuis 2006, le conseil d'administration est constitué des membres fondateurs, des représentants d'institutions nationales (ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement, Sénat, Assemblée nationale, Institut) et d'institutions locales (communes, départements, régions). Le Conseil d'orientation est composé de représentants d'associations de défense et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et de personnalités qualifiées.

UNE ORGANISATION DECENTRALISEE

Forte d'une équipe de plus de 475 personnes, comprenant environ 60 salariés, la Fondation du Patrimoine, dont le siège national est à Paris, est représentée à l'échelon de chaque région et de chaque département par un délégué bénévole. C'est au niveau des délégations régionales que sont choisis les projets soutenus et que sont constitués les dossiers de financement correspondants.

Afin de renforcer sa présence locale, la Fondation compte, dans un nombre croissant de départements, sur le soutien de délégués de pays qui assistent, dans son action, le délégué départemental.

Des accords sont conclus avec les conseils régionaux et les conseils généraux, et des partenariats sont mis en place au travers des adhésions des communes et des structures intercommunales.

Chaque projet est étudié en étroite collaboration entre la Fondation et l'Architecte des Bâtiments de France.

PRINCIPALES MISSIONS

Contribuer à l'identification des édifices et sites menacés de disparition, et à l'appréciation de leur intérêt architectural, historique, environnemental ou symbolique, ainsi que de leur état de conservation.

Susciter et organiser des partenariats avec les associations, les particuliers, les pouvoirs publics nationaux et locaux et les entreprises, désireux de soutenir des actions en faveur de la sauvegarde et de la mise en valeur de notre patrimoine.

Participer, le cas échéant financièrement, à la réalisation de programmes concertés de restauration.

Encourager, directement ou indirectement, la transmission des métiers et savoir-faire et la création d'emplois, contribuant ainsi à faire de la restauration du patrimoine de proximité un levier du développement local.

MOYENS D'ACTION

La Fondation du Patrimoine finance ses actions en faveur des projets de sauvegarde d'une part grâce à des ressources privées (mécénat d'entreprise et dons de particuliers), et d'autre part grâce à des ressources d'origine publique (perception de 50% du produit des successions en déshérence, et aides financières que lui accordent régions, départements, intercommunalités et communes).

A ce jour, 2200 communes et structures intercommunales adhèrent à la Fondation, tandis qu'un accord de partenariat lie celle-ci avec plus des trois quarts des départements et les deux tiers des régions.

Le label

Il est réservé aux propriétaires privés, à condition que l'édifice soit visible de la voie publique et ne soit ni inscrit ni classé.

Ce label permet de bénéficier de déductions fiscales incitatives sur les travaux extérieurs de restauration.

Environ un millier de labels est accordé chaque année.

La souscription

Les propriétaires publics, communes, collectivités territoriales ou associations, peuvent faire appel à la générosité de donateurs en ouvrant une souscription afin de recueillir les sommes nécessaires à l'aboutissement de leurs projets.

La Fondation collecte les dons de particuliers ou d'entreprises locales affectés à ces projets et les reverse aux maîtres d'ouvrage. Ces dons ouvrent droit à des réductions d'impôts.

Lorsque la souscription a été couronnée de succès, la Fondation accorde alors une subvention au projet, venant en complément des sommes collectées.

2200 souscriptions ont été lancées depuis l'origine de la Fondation. En 2009, 6,3 millions d'euros ont été recueillis par la Fondation dans le cadre des souscriptions.

Le mécénat

La Fondation du Patrimoine propose aux entreprises, sur des projets publics ou associatifs, de s'associer à des actions de mécénat conçues en fonction de leurs spécificités propres (secteur d'activité, implantation géographique, histoire etc.), susceptibles de conforter leur image et de renforcer leur ancrage local. Ce mécénat permet aux entreprises d'apporter leur soutien à une action répondant à un fort intérêt des Français, de s'engager au service du développement durable, de fédérer leurs salariés au sein de l'entreprise, et de renforcer une relation de partenariat et de confiance avec les collectivités territoriales.

La Fondation du Patrimoine donne toutes les garanties, notamment fiscales, au mécénat apporté par les entreprises aux projets qu'elles soutiennent.

En 2008 6,5 millions d'euros ont été apportés à la Fondation par ses mécènes.

Parmi les principaux mécènes de la Fondation il convient de citer :

Fondation Total – Fondation Véolia Environnement – Lafarge Granulats – Michelin – Motul – Hermès – Les Mousquetaires – Dexia Crédit Local – Fondation Bettencourt Schueller – Fondation Crédit Coopératif

Le partenariat avec la Fondation Total

En 2006, Total devient le premier mécène de la Fondation en apportant un soutien de 16 millions d'euros sur 6 ans, destiné à contribuer au financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine prioritairement situés dans les régions où le Groupe est implanté.

Les projets soutenus par Total concernent le patrimoine industriel et artisanal, ainsi que des édifices présentant un intérêt culturel ou touristique. Dans le cadre de ce partenariat, une attention particulière est apportée aux projets de restauration associés à une démarche de formation professionnelle et d'insertion sociale.

Ce partenariat exemplaire a permis à ce jour de contribuer à la sauvegarde de plus de 80 projets.

DES RESULTATS SIGNIFICATIFS

Depuis 2000, la Fondation a aidé 11.300 projets, ce qui représente l'équivalent de 770 millions d'euros de travaux et quelques 2300 emplois créés ou maintenus en moyenne chaque année dans le secteur du bâtiment.

Pour la seule année 2009 :

- 1231 labels octroyés pour 61,8 millions € de travaux.
- 612 projets porteurs de nouvelles souscriptions pour 83,8 millions € de travaux
- 4650 emplois créés ou maintenus dans le bâtiment sur tout le territoire
- un volume de 16 millions € de subventions, dont 6,5 millions au titre du mécénat d'entreprise.

PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS NATIONALES DE SAUVEGARDE DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine travaille en étroite partenariat avec les associations nationales et les très nombreuses associations locales qui œuvrent sur le terrain au service du patrimoine.

Au niveau national, cette politique visant à favoriser une coopération active avec les grandes associations de sauvegarde du patrimoine, a conduit à conclure des accords de partenariat autour de priorités communes.

Associations partenaires :

Maisons Paysannes de France – Vieilles Maisons Françaises – Rempart – Chantiers Histoire et Architecture Médiévales – Fédération Nationale des Associations de Sauvegarde des Sites et Ensembles Monumentaux – Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France – Fédération des Moulins de France – Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins

CLUB DES PARTENAIRES

Le Club des Partenaires a été créé en mars 2007, à l'initiative de la Fondation du Patrimoine, afin de renforcer la concertation entre les professionnels de la sauvegarde du patrimoine bâti ancien.

Lieu de réflexion et d'échanges, ce Club s'adresse à tous les acteurs de la restauration et de la valorisation du bâti ancien qui désirent mettre en commun leurs expériences et aborder ensemble les enjeux de cette cause partagée.

INFORMATIONS PRATIQUES

FONDATION DU PATRIMOINE

23-25 rue Charles Fourier - 75013 Paris

Standard : 00 (33) 1 53 67 76 00 - **Site** : www.fondation-patrimoine.com

Fondation reconnue d'utilité publique – Loi du 2 juillet 1996 – Siren : 413 812 827